

OBLIGATAIRE

Avenir Oblig Euro Inflation

Investissez sur les obligations indexées sur l'inflation et bénéficiez d'une source de diversification attractive pour votre épargne

Bénéficiez des avantages des obligations indexées sur l'inflation

Avenir Oblig Euro Inflation est majoritairement investi, au travers de son fonds maître Natixis Inflation Euro, en obligations indexées sur l'inflation (75 % minimum)⁽¹⁾. Il vise à obtenir une performance équivalente à celle de son indice de référence, sur une **période minimale de placement recommandée de deux ans**⁽²⁾.

Les obligations indexées sur l'inflation⁽³⁾ bénéficient de 3 avantages :

- Elles constituent par nature une protection contre la hausse de l'inflation ; leur valeur et leur rendement suivent l'évolution des prix et offrent une forme de garantie contre une perte de pouvoir d'achat si les prix viennent à augmenter ;
- Elles améliorent le profil rendement/risque de la poche obligataire d'un portefeuille d'épargne. Elles sont historiquement moins volatiles que les obligations « taux nominaux » sur le long terme ;
- Enfin, elles jouent un rôle d'amortisseur en cas de hausse des taux d'intérêts, tout en profitant, dans une moindre mesure, des baisses.

Anticiper l'inflation : un enjeu majeur

L'enjeu majeur pour un gérant d'obligations indexées consiste à anticiper correctement l'inflation et l'évolution des taux d'intérêt réels. À cet effet, Natixis Asset Management a développé une méthodologie rigoureuse de prévision de l'inflation à court et moyen termes.

Pour les anticipations court terme, elle combine notamment 3 facteurs : l'analyse des 4 composantes clés de l'inflation au travers d'indicateurs économiques pertinents, la volatilité et la saisonnalité de l'inflation.

4 composantes de l'inflation	Indicateurs économiques d'anticipation
Énergie	Prix du pétrole, effet €/€/\$
Alimentaire	Facteur saisonnier
Biens	Facteur saisonnier PPI ⁽⁴⁾
Services	Prix à la construction, salaires

Pour les prévisions moyen terme, des facteurs économiques cycliques sont analysés, tels que la croissance et les stocks, ainsi que de nombreux autres indicateurs techniques.

Une gestion active autour de 5 sources de performance

À partir des résultats de cette analyse, les gérants procèdent aux investissements pour le compte du fonds en combinant les 5 stratégies de gestion ci-dessous :

- l'exposition aux taux réels ;
- le positionnement sur la courbe des taux réels ;
- l'exposition de 25 % maximum aux obligations nominales, dans le cadre d'une stratégie de diversification sur les taux fixes ;
- l'arbitrage entre inflation française et inflation de la zone euro ;
- l'exposition aux obligations internationales, selon les opportunités.

(1) Selon les conditions de marché, le fonds pourra être exposé en obligations à taux fixe à hauteur de 25 % maximum.

(2) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

(3) Les obligations indexées sur l'inflation sont également appelées obligations « taux réels » ; par opposition aux obligations dites « nominales » ou « taux nominaux ».

(4) PPI (Producer Price Index) Indice des prix de production : il mesure le niveau moyen des prix d'un panier fixe des articles primaires reçus par des producteurs. Les changements dans le PPI sont considérés comme une indication de l'inflation des matières premières.

Les points clés

- Bénéficiez de l'expertise historique développée par les équipes de gestion de Natixis Asset Management sur les obligations indexées sur l'inflation
- Une gestion qui vise à protéger votre épargne contre l'inflation
- Une source de diversification de votre épargne investie en obligations

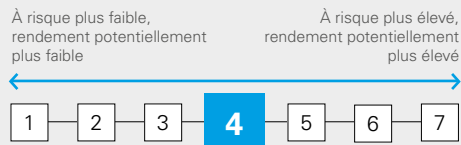
Focus

Volatilité et saisonnalité de l'inflation

Forte de son expérience sur les obligations indexées, Natixis Asset Management a pu faire le constat d'un certain nombre d'évolutions récurrentes des cycles d'inflation sur différentes zones géographiques (phénomène de saisonnalité de l'inflation) et a pu identifier des différences de niveaux d'inflation par pays ou groupe de pays (volatilité relative de l'inflation).

Ainsi, au vu des évolutions passées, la volatilité (ou « l'ampleur de variation ») et la saisonnalité de l'inflation peuvent être prévisibles dans une certaine mesure.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur doit être mis à jour tous les 4 mois, le cas échéant.

Gestion des risques

Le fonds est principalement exposé au risque de taux, au risque d'inflation (en particulier au risque de baisse de l'inflation anticipée) et au risque de volatilité. Concernant ce dernier point, du fait de la sensibilité du fonds aux taux réels comprise entre 3 et 15, la valeur liquidative du FCPE sera susceptible de subir des variations à la hausse ou à la baisse en fonction de la variation des taux réels.

Les équipes

Natixis Interépargne est leader de la tenue de comptes d'épargne salariale en France avec plus de 3 millions de comptes gérés et 25 % de parts de marché⁽²⁾. Depuis 40 ans, Natixis Interépargne accompagne les entreprises en matière de rémunération complémentaire afin de valoriser durablement leur politique de ressources humaines.

Natixis Asset Management se place au tout premier rang des gestionnaires d'actifs européens avec 287 milliards d'euros sous gestion et près de 675 collaborateurs au 30 juin 2012⁽³⁾.

(2) Source : AFG au 31 décembre 2011.
(3) Source : Natixis Asset Management.

Contacts Natixis Interépargne

- **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74*
pour les épargnants 02 31 07 74 00*
* coût d'un appel téléphonique non surtaxé
- **Par Internet** : www.interepargne.natixis.com
- **Par courrier ou par fax** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

Caractéristiques principales

Nom du fonds	Avenir Oblig Euro Inflation
Univers d'investissement	Obligations de la zone euro indexées sur l'inflation, pour l'essentiel
Fonds de fonds	Non
Fonds maître	Natixis Inflation Euro
Forme juridique	FCPE
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro
Société de gestion	Natixis Asset Management
Déléataire de la gestion comptable	Caceis Fastnet
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank
Date de création	2 juin 2006
Devise	Euro
Indicateur de référence	Barclays Euro Government Inflation-Linked All Maturities, cours de clôture
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	15 €
Durée minimale de placement recommandée	2 ans ⁽¹⁾
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(1) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

Commissions et frais

- **Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise** :
 - souscription à l'entrée : au plus égale à 1 % du montant du versement
 - rachat à la sortie : néant
- **Commissions indirectes, à la charge du Fonds** :
 - souscription : néant
 - rachat : néant
- **Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du Fonds** :
 - 0,50 % TTC maximum l'an de l'actif net du Fonds
- **Frais de gestion indirects, à la charge du Fonds** :
 - 0,45 % TTC maximum l'an de l'actif net net du FCP maître Natixis Inflation Euro

POINT D'ATTENTION

Ce document a un caractère non contractuel. Il est destiné à des clients non professionnels au sens de la MIF. Les risques et les frais relatifs à cet investissement sont détaillés au sein de la notice d'information/du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, la notice d'information/le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) devra vous être remis(e). Elle/Il est disponible sur le site Internet www.interepargne.natixis.com/epargnants. Ce document est produit à titre purement indicatif. Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Document rédigé en août 2012.